

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N° 35/19

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
A L'OCCASION DU FESTIVAL 31 NOTES D'ETE**

Le Maire de Sainte-Foy de Peyrolières,

Vu le code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1 à L2213-6,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures utiles à la sécurité des personnes et à la sauvegarde des biens à l'occasion de cette manifestation,

Considérant par ailleurs l'intérêt qu'il y a à réglementer la circulation et le stationnement durant le festival 31 Notes d'été le samedi 13 juillet 2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous véhicules, Place du 14 juillet (à partir de l'intersection avec l'Avenue du 8 mai 1945) et Allée des platanes jusqu'à l'intersection avec l'Avenue du 19 mars 1962 **du vendredi 12 juillet 24H00 au dimanche 14 juillet 2019.**

Les barrières et panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 2 : La circulation sur ces voies sera interdite du samedi 13 juillet 17H00 au dimanche 14 juillet. Toutefois, les barrières et la signalisation pourront être levées par anticipation dès la fin de la manifestation.

ARTICLE 3 : L'accès des propriétés riveraines et des véhicules de secours devra être constamment assuré.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie, transmise au Commandant de brigade de la Gendarmerie de Saint-Lys et à Monsieur le Président de l'association Fidésiades en Savès.

Fait à Sainte-Foy, le 21 juin 2019

Le Maire
François VIVES

